



Section du Val d'Oise

COMPTE-RENDU DU CTL DU 25 AVRIL 2017

Opérations de réorganisation du réseau comptable 2018

Au 1^{er} janvier 2018

Fusion SIP Ermont Est et ouest

Fermeture du SIP d'Ermont Ouest par la fusion avec le SIP d'Ermont Est

Fusion des SIP de Pontoise Est et Sud

Fermeture du SIP de Pontoise Sud par la fusion avec le SIP de Pontoise Est.

Fusion des Trésoreries Spécialisées SPL de Franconville-le-Parisis, Sannois et Ermont Collectivités

Fermeture des Trésoreries de Sannois et Ermont Collectivités par fusion avec la Trésorerie de Franconville-le-Parisis.

Nous avons de nouveau fait remarquer, comme à chaque CTL de réorganisations, que dans les fiches d'impact qui nous sont présentées, la situation des A+ n'est pas abordée.

Sur le site d'Ermont, il est indiqué dans la fiche d'impact : « Dans le cadre de cette fusion, une réflexion globale de l'aménagement du site pourra être menée qui pourrait avoir pour conséquence des déménagements internes au sein du CFiP » !!!!!

Nous avons fait remarquer, que ce site qui connaît des travaux depuis plusieurs années va encore être réaménagé, signe d'une réorganisation à la petite semaine qui induisent des coûts supplémentaires alors que l'on demande toujours plus d'économies aux agents.

Ces derniers en subissent également les conséquences en terme de conditions de travail.

Le problème de stationnement sur les deux parkings du CFiP d'Ermont va être étudié. De nouvelles cartes permettant l'accès aux deux parkings devraient

être achetées encore des économies, le sujet aurait dû être identifié au moment de la création du second parking.

Changement de cap !!!!

Le document de travail sur les restructurations adressé aux élus en CTL prévoyait :

La fusion, au 1^{er} semestre 2018 des SPF 1 et 4 de Cergy et au cours du 2^{ème} semestre 2018 celle des SPF 2 et 3 de Saint Leu.

La présidente du CTL a annoncé aux Organisations Syncicales que ces deux opérations étaient reportées en 2019 !!!!! pour stresser les agents il n'y a pas mieux que les annonces des restructurations avant le vote en CTL

Prélèvement à la source (PAS)

Après la présentation du PAS, FO DGFIP est intervenu pour exprimer sa position sur ce sujet.

FO a toujours été opposé au PAS pour deux raisons essentielles.

D'abord parce que notre mode de collecte de l'impôt sur le revenu actuel, fonctionne bien, voire très bien, et à moindre coût grâce aux efforts de modernisation de l'administration fiscale - rappelons ainsi s'il était besoin que la déclaration pré-remplie est généralisée, que la mensualisation concerne 70 % des contribuables et que le taux de recours aux paiements dématérialisés atteint 90 % .

Par ailleurs, des solutions simples qui ne nécessitent pas de réforme d'ampleur étaient parfaitement envisageables pour améliorer la fameuse « contemporanéité » de l'IR, auprès notamment des contribuables qui subissent d'importantes fluctuations de revenus.

La seconde raison fondamentale est liée à la grande complexité de la réforme. Contrairement à ce qui est affiché, cette réforme ne pourra pas accroître la lisibilité de l'impôt et encore moins garantir une relation simplifiée avec notre administration. En proposant notamment jusqu'à trois taux de prélèvement différents, en maintenant toujours pour le contribuable des démarches déclaratives et de régularisation, cette réforme complexifie le recouvrement de l'impôt et prend même le risque de rompre l'égalité des contribuables devant l'impôt. Et que dire du choix de l'employeur comme tiers-collecteur !

Cette réforme est donc non seulement un gâchis au vu de la qualité du système existant mais c'est aussi une erreur qui fait peser des risques importants sur les recettes fiscales. Il est à craindre que cette réforme ne soit en réalité l'étape préalable et non avouée d'une fusion IRPP avec la CSG ce qui poserait nombre de problèmes en terme de justice fiscale et de financement de la protection sociale collective.

Point sur l'expérimentation de la caisse sans numéraire à la Trésorerie d'Ecouen.

La direction nous communique des constats tirés de cette expérimentation. Elle a constaté un report limité des opérations d'encaissement en numéraires vers les sites de dépôts (T. d'Ezanville, T. de Montmorency et la T. de Villiers le Bel).

La T. d'Ezanville est le poste de dépôt assigné ou choisi pour l'ensemble des régisseurs.

Ce poste enregistre une augmentation de 14 % soit 176 opérations en numéraire supplémentaires.

Les T. de Montmorency et Villiers le Bel sont les postes de dépôt pour les particuliers. La direction indique que ces postes sont peu impactés (+ 0,8 % soit 12 opérations supplémentaires pour Montmorency et 0 pour Villier le Bel.

Le nombre de paiements par carte bancaire s'accroît sur l'ensemble des postes, en moyenne de 24 % et de 15,5 % à Ecouen.

Correlativement, le nombre de chèques n'augmente pas de façon significative (- 12 % à Ecouen et + 9 % à Ezanville.

Une borne en libre service a été installée à la T. d'Ecouen. L'accompagnement des usagers a été assurée par un vacataire ainsi que par un agent de la mission communication les jours d'échéance de l'IR.

En conclusion de cette présentation, la DDFiP du Val d'Oise est favorable à la poursuite du dispositif sur le site d'Ecouen et à une extension de l'expérimentation sur une nouvelle « caisse sans numéraire » dans un autre poste comptable du département si les orientations issues du Groupe de Travail national en ouvrent la possibilité.

Pour FO DGFIP c'est un éloignement de plus des services publics de proximité du citoyen et en particulier pour les populations âgées, les bénéficiaires d'aides, des interdits bancaires, des régisseurs

De plus, les sites dit « de dépôt » doivent accueillir des fonds supplémentaires, des usagers supplémentaires, des régisseurs supplémentaires, de mettre en place une sous caisse pour accueillir les régisseurs et cela sans aucun moyen supplémentaire.

Pour FO DGFIP l'expérimentation de la « caisse sans numéraire » associée à l'interdiction de régler en espèces à tout autre centre des finances publiques que celui du comptable assignataire de la créance semblent avoir été pensées par une Direction Générale méconnaissant totalement les réalités du terrain. Vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets est un véritable déni du service public.

Point d'étape sur le dispositif d'accueil sur rendez-vous au CfiP de Saint-Leu

la direction indique que ce dispositif est opérationnel depuis le mi-janvier mais il n'a pu prendre sa pleine mesure qu'à compter de début février avec l'ouverture aux usagers sur le site « impôts.gouv » du service de prise de rendez-vous en ligne.

A la fin mars :

185 rendez vous demandés globalement
175 rendez-vous pris par les agents (guichet – téléphone)
10 rendez-vous pris en ligne par les usagers

78 rendez-vous recouvrement tenus
33 rendez-vous annulés suite à un contre appel
54 rendez-vous assiette renus
20 rendez-vous annulés suite à contre appel
11 rendez-vous n'ont pas été honorés
1 rendez-vous annulé par l'utilisateur

La plage de rendez-vous de 20 mn prévu par l'outil paraît largement suffisante pour les question de recouvrement, par contre, en matière d'assiette il est parfois nécessaire de convenir avec l'utilisateur de bloquer deux plages successives.

Le libre service

151 usagers ont eu recours au libre services
135 usagers ont eu recours au libre service avec assistance

L'accompagnement aux services en ligne est important en temps agent

A la demande de FO DGFIP concernant le nombre de contribuables ayant franchi le seuil du CfiP a direction nous indique qu'il est au nombre d'environ 1610 contribuables sur cette période.

FO DGFIP souligne que l'outil de prise de rendez-vous « n'est pas souple » car il fonctionne par tranche de 20 mn et oblige, pour un rendez-vous excédent cette durée de prendre à la suite un rendez-vous fictif, il n'y a aucune possibilité de moduler.

Notre administration se veut moderne mais aucun moyen humain et technique supplémentaires pour accompagner les contribuables sur le service en ligne n'est attribué et l'outil de rendez-vous paraît bien rigide